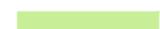
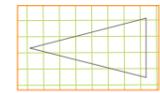


B19-1
450 m²



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Numéro de lot

Surface de lot

Limites parcellaires

Position des coffrets techniques (électricité, gaz...)
Muret maçonné, hauteur 1,80m - posé par l'aménageur

Sens d'écoulement des eaux
cf. PPRI

Arbre existant repéré
A préserver et à intégrer dans le projet dans la mesure du possible

ORGANISATION DE LA PARCELLE

Emprises non-constructibles

La maison s'implante librement dans les emprises prévues. Les terrasses et prolongements extérieurs (au sol ou en étage) ainsi que les escaliers extérieurs pourront déborder sur les emprises, en restant conformes au PLUm.

Cotes des emprises, distances, retraits et reculs...

Place de stationnement aérienne, ouverte et accessible depuis la rue

En revêtement perméable et participant au paysagement des voies

Principe de stationnement intégré dans le volume bâti

Espace de préférence non-clos, participant à la perméabilité. Selon les règles du PLUm, trois places pourront être à créer.

Accroche du bâti / alignement obligatoire

Ressauts et redents ponctuels possibles

Alignement recommandé

Pour optimiser les orientations favorables, assurer la gestion des covisibilités...

Sens de façage principal obligatoire

Principe d'orientation du bâti et axe principal des toitures

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Clôture grillagée à maille rigide ou semi rigide, treillis soudé ou "architecturée"
Hauteur : 1,50m - obligatoirement accompagné de plantations.

Clôture grillagée / treillis soudé, teinte verte - à charge aménageur
Hauteur : 1,50m - posée par l'aménageur de la ZAC

Clôture grillagée à maille semi-rigide ou de type "grillage à mouton"
Hauteur max : 1,50m. Doublée de plantations.

Haie arbustive à planter

En accompagnement des clôtures

Plantation d'une bande boisée / haie arbustive
Épaisseur : 2,50m - détail des plantations dans le CPAUPE.

Plantation d'une haie arbustive - à charge aménageur
Épaisseur : 2,50m

Principe de "jardin ouvert", espace paysager non clos

Un espace planté qui assure l'interface avec les voies publiques.

Principe de plantation d'arbres ou arbustes sur des points stratégiques

Composer les ambiances de rues, qualifier des angles, des perspectives...

Surface perméable : entrée de lot, espace circulé...

Limiter l'imperméabilisation des sols et participer au paysagement

